

Conseil maritime de façade Sud-Atlantique

Commission spécialisée Lien terre-mer

19 février 2020



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
INTERRÉGIONALE
DE LA MER

SUD-ATLANTIQUE

Plan d'action

Cadrage général en SA

Le **plan d'action** doit apporter **des réponses concrètes et opérationnelles**, adaptées aux territoires, pour atteindre les grandes orientations stratégiques de la vision à horizon 2030.

Lors du dernier Conseil Maritime de Façade (juin 2019) et lors de la signature de l'arrêté d'adoption de la stratégie de façade maritime en octobre 2019, **les préfets coordonnateurs ont affirmé le souhait de valoriser dans le plan d'action les initiatives locales des acteurs de la mer** (en cours ou à venir).

Le cadrage général de travail en SA a été précisé dans une note aux Préfets, présentée lors de la réunion du **partenariat maritime du 5 novembre 2019**.



DIRECTION
INTERRÉGIONALE
DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

Plan d'action : Volet plan d'action pour le milieu marin

Contribution des façades :

1. Par **une remontée de pistes d'actions** élaborée avec les membres du Secrétariat Technique du Plan d'Actions pour le Milieu Marin durant l'été 2019

Envoyée fin septembre 2019 pour une coordination nationale

2. Par **5 ateliers thématiques** associant les services déconcentrés et les directions d'administrations centrales de l'État entre décembre 2019 – janvier 2020 pour expliciter les arbitrages à venir

3. Par **des arbitrages niveau national** entre les administrations centrales de l'État (en cours) pour harmoniser les pistes d'actions des façades

En attente des arbitrages nationaux



DIRECTION
INTERRÉGIONALE
DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

Plan d'action : Association préalable des acteurs

Le projet de plan d'actions de SA a été élaboré sur la base des éléments suivants :

- les pistes d'actions environnementales en cours d'arbitrage au niveau national
- un travail des services de l'Etat à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine depuis l'été 2019 pour identifier des pistes d'actions du volet socio-économique sur la base des réflexions sur la détermination des objectifs stratégiques socio-économiques

				09- Risques			
Objectifs stratégiques	Objectifs particuliers	Indicateur de réalisation des OSE (de résultat et non de moyens)	Politique publique existante recensée	Propositions de mesures « chapeau » associées	Proposition de déclinaison de la mesure en actions	Pour memo : indicateur de réalisation de mesures (de résultat et non de moyens)	Responsable renseigné
1. Prendre en compte les risques naturels et le changement climatique dans la planification pour des territoires littoraux plus résilients	1- Développer les stratégies locales de gestion des risques côtiers et d'adaptation au changement climatique et favoriser une bonne articulation de ces stratégies avec les autres documents de planification	Nombre de plans prescrits <u>Mettre en place le réseau national des observatoires du trait de côte</u>	<u>Stratégie nationale de gestion du trait de côte : axe A2</u> – Améliorer à l'échelle nationale la connaissance du recul du trait de côte et des enjeux potentiellement impactés. <u>Axe A3</u> : développer la connaissance de la dynamique littorale Lien vers stratégie départementale ? <u>Politique GIP littoral</u> : Poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de gestion de la bande côtière, permettant une approche plus intégrée et de long terme de la gestion de l'érosion cô	Mieux articuler la prise en compte des risques érosion, submersion (<u>plan de prévention des risques naturels et littoraux</u>) et inondation (<u>plan de prévention du risque inondation</u>) dans les stratégies locales de gestion du risque (<u>plan de prévention des risques</u>) et du trait de côte (<u>stratégie de gestion locale du trait de côte</u>) Prendre en compte les spécificités des territoires littoraux dans les planifications de bassins (<u>SDAGE et SAGE</u>) <u>Prendre des outils de diagnostic et de suivi de l'import des amé</u>		<u>Outils de diagnostic proposés</u>	

- la prise en compte des avis des instances et du public exprimés lors de la consultation relative à la Stratégie de Façade Maritime



Plan d'action : Association préalable des acteurs

- les sollicitations des acteurs :

1. Par une enquête de 12 questions, articulées autour des thèmes de la vision d'avenir

Envoyée fin novembre 2019, retours fin décembre

2. Par 4 ateliers participatifs territoriaux (Urrugne, Capbreton, Gujan-Mestras, Rochefort)

13 au 16 janvier 2020

Plan d'action du Document Stratégique de Façade Sud-Atlantique

Questionnaire à l'attention des acteurs de la mer et du littoral

Structure	
Adresse	
Personne à contacter	
Téléphone	
Email	

Objectifs du questionnaire – IISER-MAR

Le « Document stratégique de façade Sud-Atlantique » (DSF) est la déclinaison locale de la stratégie nationale pour la mer et le littoral. Il fixe au niveau local des objectifs pour la protection de l'environnement marin et le développement durable des activités liées à la mer.

Adoptée le 14 octobre 2019, la stratégie de façade maritime est une première étape dans l'élaboration du « Document stratégique de façade » dont elle constitue le volet « stratégique ».

Dans le cadre de l'élaboration du plan d'action du DSF Sud-Atlantique, la DIRM sollicite les acteurs de la mer et du littoral en vue d'apporter **des réponses concrètes et opérationnelles** aux objectifs de la Stratégie de façade maritime. L'objet du questionnaire est de valoriser au mieux les actions et initiatives locales que vous conduisez ou envisagez de conduire et qui répondent à ces objectifs.

Les questions suivantes sont organisées selon les 3 axes de la vision à horizon 2030 de la stratégie de façade maritime :

- le maintien d'un patrimoine marin d'exception
- Une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques
- L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation

Vous êtes invités à répondre aux questions à minima sur les domaines de compétence de votre structure. Il n'y a pas d'obligation à répondre à toutes les questions posées.

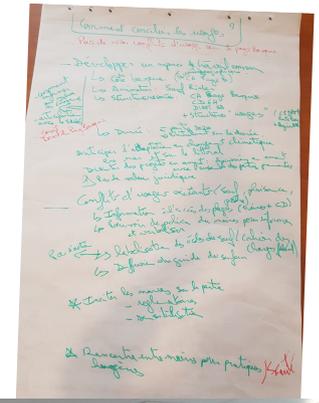
Nous vous proposons de préciser :

- les actions déjà mises en place par votre structure, et qui pourraient répondre à la question posée,
- les actions que votre structure envisage de mettre en place dans les années à venir (d'ici 2025, échéance de révision du DSF), et qui pourraient répondre à la question posée,
- le cas échéant, quelles sont les actions pour lesquelles l'Etat pourrait vous appuyer et sous quelle forme.

Pour chacune des actions, lorsque cela est possible, il hésiter pas à indiquer :

- les autres partenaires impliqués,
- les potentiels moyens mis (ou à mettre) en œuvre : humains, financiers et modes de financement mobilisés : fonds propres, subventions mobilisées, cofinancement conventionné...
- l'état d'avancement de réalisation,
- les difficultés ou facteurs limitants à leur mise en place,
- toute information que vous jugeriez utile à la bonne compréhension de votre action.

Si ces actions ont d'ores et déjà fait l'objet d'un traitement de votre part dans un document structuré, nous vous remercions de nous en faire part. Le questionnaire se présente sous la forme d'un fichier électronique modifiable si vous souhaitez insérer directement votre contribution. Vous pouvez néanmoins annexer l'ensemble des éléments que vous souhaitez nous transmettre, sous la forme qui vous semble la plus pertinente.



L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation

Comment considérez-vous le rôle de la connaissance dans le développement durable de la mer ?

Comment voyez-vous les liens entre la connaissance et l'innovation ?

Quelles seraient les actions prioritaires à mener pour améliorer l'attractivité des métiers de la mer ?

Quelles sont les actions prioritaires à mener pour développer la connaissance sur la mer et le littoral ?

Quels dispositifs innovants envisagez-vous de mettre en œuvre dans les métiers maritimes ?



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION INTERRÉGIONALE DE LA MER

SUD-ATLANTIQUE

Retours sur le questionnaire

89 structures destinataires (Région, Départements, communautés de communes, communautés d'agglomération, syndicats mixtes, associations, universités et instituts de recherche, filières professionnelles...)

27 réponses écrites

De **12 à 20 contributions** par question : l'ensemble des sujets suscite l'intérêt

Les sujets prépondérants (en nombre de réponse) : préservation de l'environnement, transition écologique des filières, résilience des territoires (risque), développement de la connaissance et sensibilisation du public

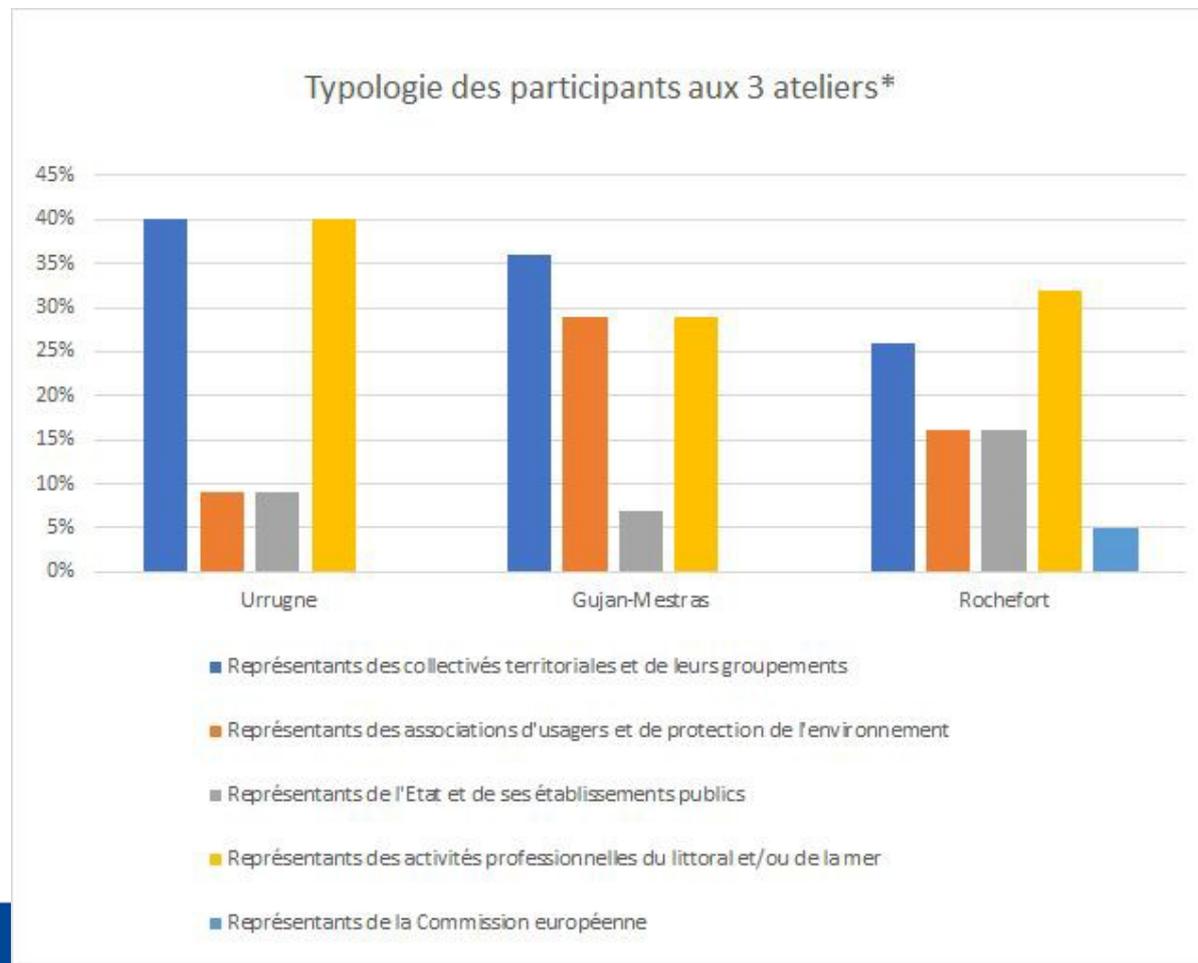


DIRECTION
INTERRÉGIONALE
DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

Retours sur les ateliers

13 à 24 participants par atelier (sauf Capbreton...)

Des échanges riches, interlocuteurs de « haut niveau » (directeurs, chef de service...)



Les participants aux ateliers

Rochefort

Les structures présentes étaient :

- CRPMEM (2)
- Conservatoire du littoral (1) – Délégué centre Atlantique
- Université de La Rochelle (2) – dont Président
- FNPP (2)
- Syndicat mixte SCOT La Rochelle Aunis (1)
- CREEA (1) – Directrice
- Département de Charente Maritime (1) – Directeur de la mer et du littoral
- APPA (1) – Président
- Syndicat mixte du Pays de Marennes Oléron (1)
- Syndicat mixte portuaire Estuaire Royan Océan La Palmyre (1) – Directeur d'exploitation
- PNM Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis (1)
- MSP Platform – commission européenne (1)
- UNAN 17 (2)
- Communauté de communes Île d'Oléron (1)

Gujan-Mestras

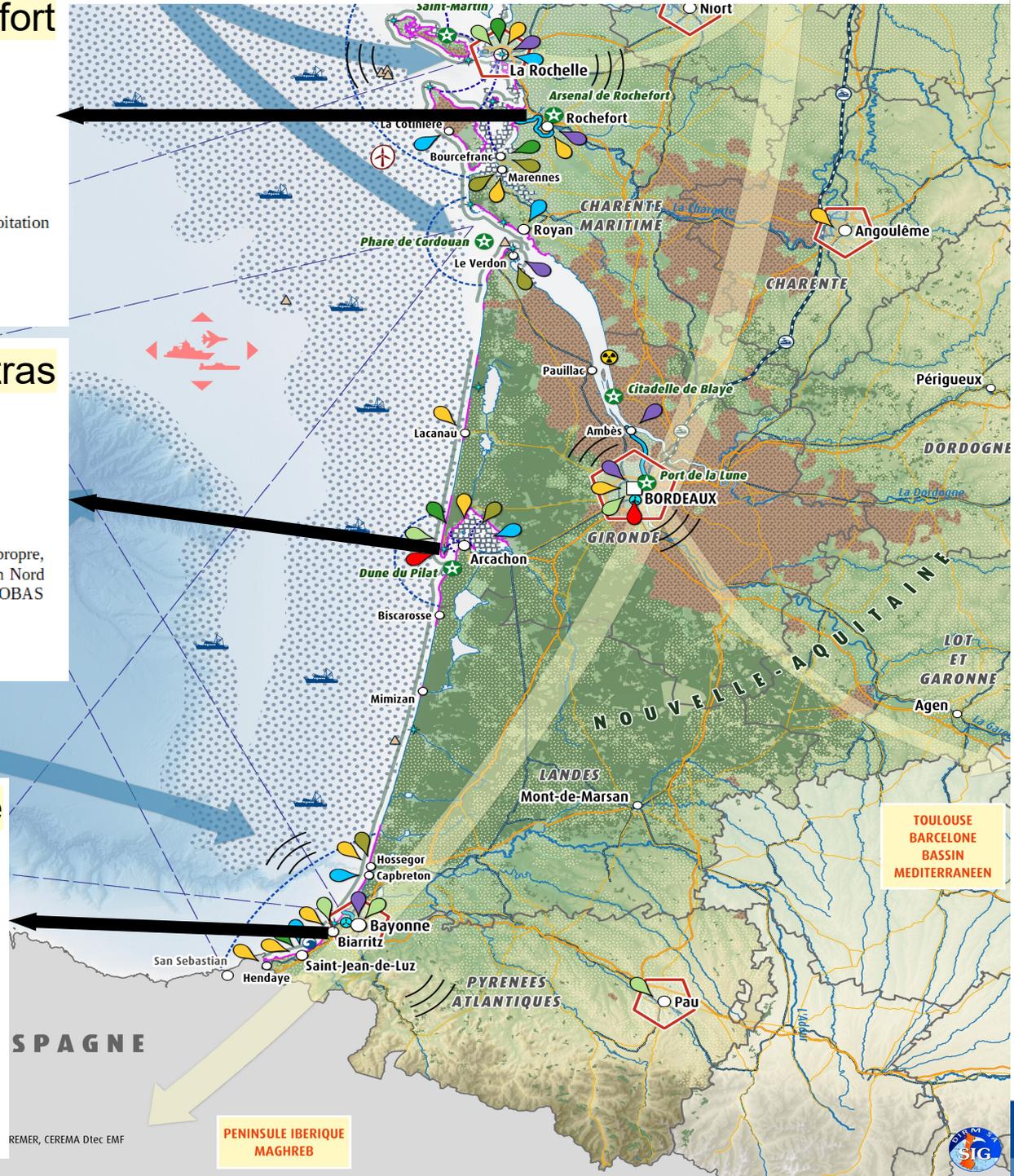
Les structures présentes étaient :

- SYBARVAL (1) - directeur
- SEPANSO Aquitaine (1)
- SIBA (1) - directrice générale
- FFESSM (1)
- FN Plaisance et Pêches (1)
- SMIDDEST (1)
- PNM Bassin d'Arcachon (1)
- Comité de vigilance environnement de Biscarosse (1)
- CRCAA (2) - Président et directrice
- Pays Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre (1) qui rassemble, sans structure juridique propre, trois structures intercommunales (communauté de communes du Bassin d'Arcachon Nord Atlantique - COBAN -, communauté d'agglomération du Bassin d'Arcachon sud - COBAS - et la communauté de communes du Val de l'Eyre)
- Département de la Gironde (1)
- AUE - MMC (1)

Urrugne

Les structures présentes étaient :

- CA Pays Basque (3) - cheffe de service, directrice
- Fédération Française de Surf (1)
- SurfRider Foundation (3)
- CFE-CGC (1)
- CPIE Littoral Basque (1) - directeur
- UNAN 17 et 40/64 (2) - présidents
- CRPMEM (1)
- CCI Pays Basque – gestionnaire port Bayonne (1)
- CCI Pays Basque – gestionnaire port de Pêche (1)
- Département des Pyrénées Atlantiques (1) – responsable de mission
- Commune d'Hendaye (1) - directrice
- Institut des Milieux Aquatique (1) - directeur
- CDIPEM (1)
- Syndicat Mixte SCOT Pays Basque et Seignaux (1)
- SEPANSO 64 (1)



Retours sur les ateliers

Répartition des sujets prioritaires :

Axe de la vision	Le maintien d'un patrimoine d'exception			Une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques				L'amélioration des connaissances comme moteur de l'innovation				
	Quelles seraient les actions prioritaires à mener pour atteindre et/ou maintenir une bonne qualité de l'eau ?	Comment agissez-vous localement pour assurer la préservation des habitats marins et littoraux et des espèces associées (poissons, oiseaux et mammifères marins) ?	Comment assurer la résilience des territoires face aux risques littoraux ? Quelles actions mettez-vous en œuvre ?	Quelles actions faciliteraient la transition écologique, énergétique et numérique des filières maritimes professionnelles pour des activités durables ?	Quelles seraient les actions prioritaires à mener pour assurer la performance des filières maritimes et développer l'emploi local ?	Comment concilier les usages et la préservation des milieux marins pour un partage harmonieux de l'espace maritime, économe des ressources et des espaces ?	Comment renforcer les moyens de lutte contre les pollutions en mer et sur le littoral ?	Quelles seraient les actions prioritaires à mener pour développer la connaissance sur la mer et les milieux marins ?	Comment renforcer les liens entre la communauté scientifique, la société civile (clubs, associations ...) le monde industriel pour une connaissance partagée de la mer et du littoral	Quels dispositifs permettraient selon vous de soutenir la recherche, le développement et l'innovation dans les filières maritimes ?	Comment sensibiliser le public au potentiel et à la fragilité de la mer ?	Quelles seraient les actions prioritaires à mener pour renforcer l'attractivité des métiers de la mer ?
Urugne	14	5	5	6	7	11	1	5	9	2	7	4
Capbreton												
Gujan Mestras	11	4	3	4	1	4	7	3	6	2	3	2
Rochefort	13	7	8	7	3	14	4	5	6	4	3	5
Total	38	16	16	17	11	29	12	13	21	8	13	11



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
INTERRÉGIONALE
DE LA MER

SUD-ATLANTIQUE

Plan d'action

Élaboration d'un premier projet

- Identification et tri des redondances de rédaction et des liens entre actions « socio-économiques » et « environnementales » pour définir des actions mixtes,
 - Vérification que toutes les actions/sous actions s'y retrouvent et font sens.
- => 1^{er} version d'un plan d'action intégrant tous les retours (code couleur)

Risque

2/ SENSIBILISER LES DIFFÉRENTS PUBLICS

- **Établir un plan de communication avec des messages clairs et pédagogiques largement diffusables sur les risques littoraux**

- *Sous action 1*: mener des actions de sensibilisation ciblées sur les territoires (débat, forums, plaquette d'information,
- *Sous action 2*: proposer des formations auprès des élus
- *Sous action 3* (33, NA): s'appuyer sur les relais presse et TV régionales et événements locaux (encart dans les bulletins municipaux) pour sensibiliser les jeunes, les touristes, les entreprises de commerce-artisanat-restauration liées au tourisme sur les risques littoraux (l'usage de l'eau et de l'énergie, les TIC, les éco matériaux, la mobilité alternative à la voiture)
- *Sous action 4*: proposer des approches participatives innovantes (ex: promenade à thème, ateliers citoyens, lecture du paysage, usage des TIC...)

Connaissances

- **Créer une instance associant le monde scientifique et non scientifique**

- *Sous action 1*: établir un diagnostic de la gouvernance existante et des sujets abordés
- *Sous action 2* (64): créer ou pérenniser/valoriser les dispositifs existants en les renforçant (ex: GIS littoral basque à l'échelle du pays basque franco-espagnol pour mettre autour de la table les chercheurs et les collectivités) voire les ouvrant à d'autres publics comme le monde professionnel.

- (64,33) Valoriser les initiatives comme la marque « bassin d'Arcachon » et la marque « Pays Basque »

Aquaculture

4/ PÉRENNITÉ DE L'ACTIVITÉ

- **Mettre en place un cadre incitatif et des outils favorisant la reprise d'activités de taille artisanale, notamment en facilitant l'installation des primos accédants et des jeunes dans les filières de production primaire**

- *Sous action 1* (33): accompagner les jeunes à l'installation (audit, démarche...) pour l'aquaculture
- *Sous action 2*: binômer les jeunes pêcheurs avec des pêcheurs expérimentés pour une période d'apprentissage à l'issue de l'enseignement au Lycée maritime, en lien avec les Comités régionaux des pêches.
- *Sous action 3*: encourager le développement de stratégie de développement local des acteurs locaux (DLAL)

Code couleur :

- questionnaire
- atelier
- consultations instances/public



DIRECTION
INTERRÉGIONALE
DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

Plan d'action

Élaboration d'un premier projet

La synthèse adressée est **le fruit d'un processus de prise en compte des propositions des territoires.**

Suite à un travail de relecture croisée des pistes d'actions émergentes en sous-groupe de l'EP CAF (rassemblant les services de l'État en Nouvelle Aquitaine) le 06 février 2020, des **précisions/corrections ont été apportées dans les rédactions.**

Ce document **compile l'ensemble des pistes d'actions** (en gras) **et sous actions** (en italique) en distinguant les volets « activités socio-économiques » et « plan d'action pour le milieu marin » (2ème cycle du PAMM intégré au DSF).

Limite :

Dans la mesure du possible, les actions relatives aux descripteurs du milieu marin ont été associées à l'activité la plus concernée.

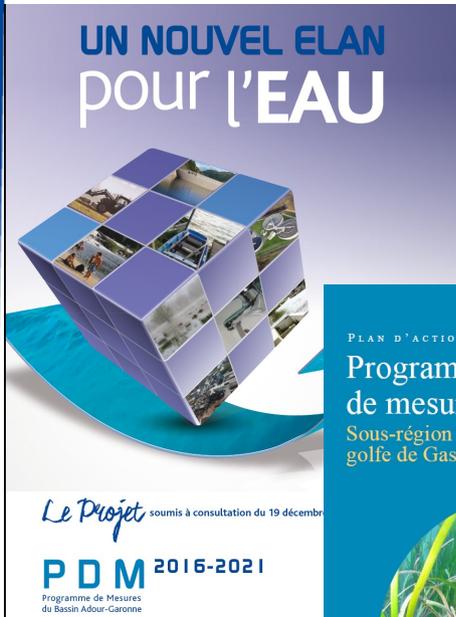
Cependant, des thématiques transversales émergent et n'ont par conséquent pas été rattachées à une activité ou une autre.



DIRECTION
INTERRÉGIONALE
DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

Plan d'action Le produit final 2021

Une trame établie par les exigences européennes



Un document structurant dont la base sera concertée avec les acteurs



01-Pêche	
01 - Promouvoir la recherche d'innovation technique et de meilleures conditions d'utilisation des engins de pêche	
Item de la vision 2.1 Une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques	Secteur géographique
Objectifs environnementaux concernés: D3 espèces commerciales	
Objectifs socio-économiques concernés: Pêche 1-2-1 Renforcer la gestion des ressources halieutiques et la dimension environnementale pour une activité de pêche professionnelle durable Pêche 1-2-3 Renforcer la gestion des ressources halieutiques et la dimension environnementale pour une activité de pêche professionnelle durable	
Description du contexte de l'action et justification au regard de l'atteinte du bon état écologique	
Liste des sous-actions - Sous action 1: étudier les impacts des différents métiers de la pêche sur les ressources halieutiques et proposer des évolutions du matériel	
Autorité en charge de la mise en œuvre	Acteurs associés
Sources de financement potentiels	
Calendrier	



Plan d'action

Suites à donner

Objectif à ce stade : élaborer des fiches action par activité socio-économique qui :

- répondent à tout ou partie des OE/OSE
- collent avec les exigences de rapportage PAMM
- soient faites en lien avec les acteurs

Éléments figurant dans les fiches action

- Intitulé de l'action
- Identité de l'action: lien vers thème de la vision, interaction avec OE/OSE, territoire d'application
- description de l'action avec des éléments de cadrage, d'information du contexte législatif et réglementaire et de la finalité de la mesure
- déclinaison de l'action en sous actions
- modalité de mise en œuvre de chaque sous action : calendrier, maître d'ouvrage, sources de financement, acteurs associés

01-Pêche	
01 - Promouvoir la recherche d'innovation technique et de meilleures conditions d'utilisation des engins de pêche	
Item de la vision 2.1 Une économie maritime et littorale respectueuse des équilibres écologiques	Secteur géographique
Objectifs environnementaux concernés: D3 espèces commerciales	
Objectifs socio-économiques concernés: Pêche 1-2-1 Renforcer la gestion des ressources halieutiques et la dimension environnementale pour une activité de pêche professionnelle durable Pêche 1-2-3 Renforcer la gestion des ressources halieutiques et la dimension environnementale pour une activité de pêche professionnelle durable	
Description du contexte de l'action et justification au regard de l'atteinte du bon état écologique	
Liste des sous-actions ~ Sous action 1: étudier les impacts des différents métiers de la pêche sur les ressources halieutiques et proposer des évolutions du matériel	
Autorité en charge de la mise en œuvre	Acteurs associés
Sources de financement potentiels	
Calendrier	

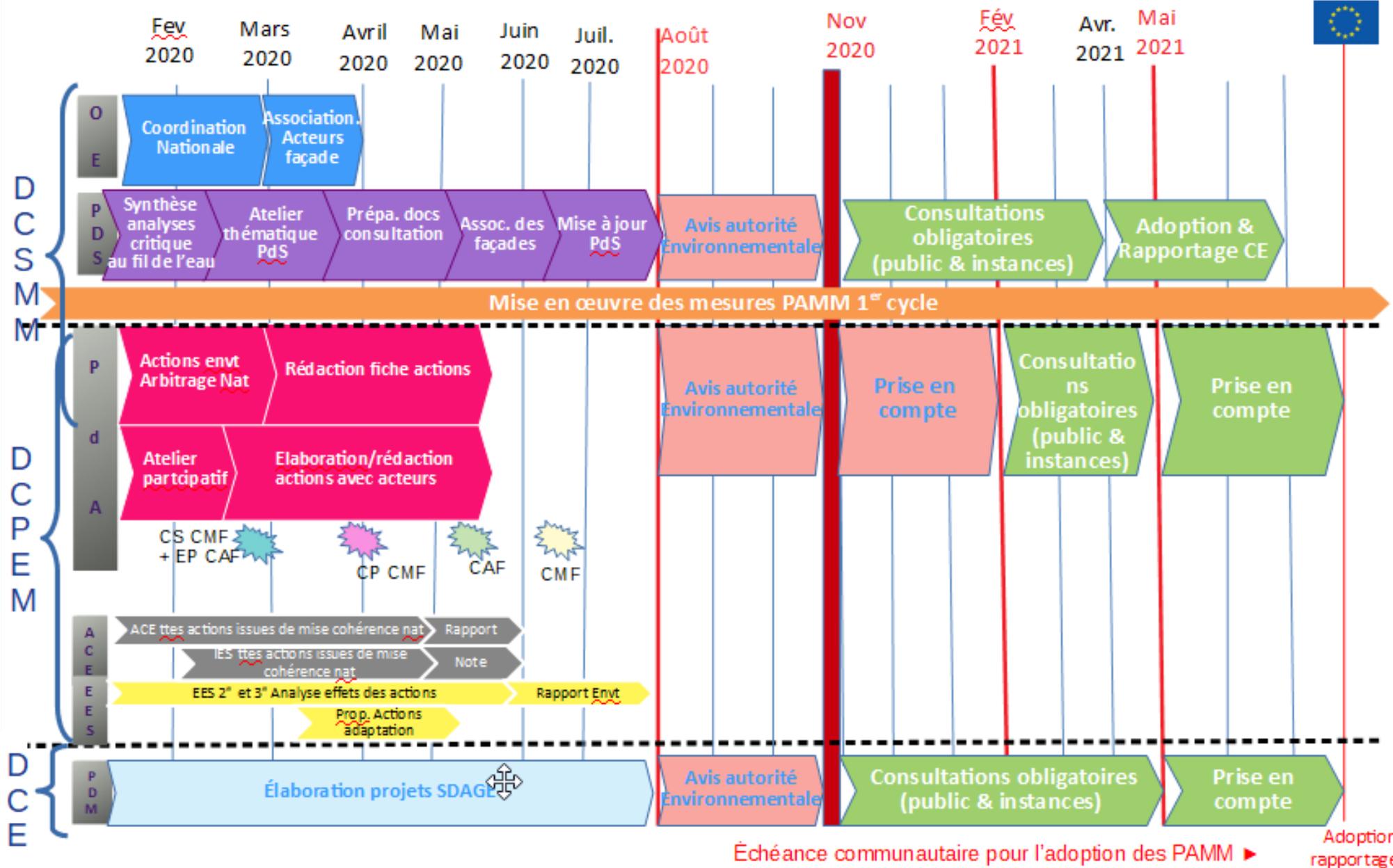


DIRECTION
INTERRÉGIONALE
DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

Calendrier prévisionnel adoption PdA DSF (Fév. 2020)

V1 livrable volet opérationnel DSF

Automne 2021



Échéance communautaire pour l'adoption des PAMM ▶

Adoption rapportage

Glossaire

DCSMM : directive cadre Stratégie pour le milieu marin

OE : objectifs environnementaux

PdS : programme de surveillance (= dispositif de suivi)

CE : Commission européenne

PAMM : plan d'action pour le milieu marin

DCPEM : directive cadre Planification de l'espace maritime

CMF : conseil maritime de façade

CAF : Commission administrative de façade

PdA : plan d'action

ACE : analyse coût efficacité

EES : évaluation environnementale stratégique

IES : incidence économique et sociale

DCE : directive cadre sur l'eau

PDM : programme de mesures

SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
INTERRÉGIONALE
DE LA MER

SUD-ATLANTIQUE

Calendrier global

- **6 février** : EP CAF, détermination de la liste d'action socio économique, des porteurs potentiels
- **Mi-février** : remontée « en l'état » des PdA à l'administration centrale pour permettre d'amorcer le travail d'évaluation environnementale
- **18 et 19 février** : commissions spécialisées du CMF : premiers retours des acteurs
- **Mars** : échanges en bilatéral avec les acteurs pour consolider les actions, élaboration des fiches actions
- **10 Mars GT Bleu et 25 mars CNP Bleu (sous réserve)**
- **Mars-avril** : commission permanente du CMF pour présenter les synthèses des bilatérales
- **Avril** : EP CAF de consolidation des fiches actions et du PdA
- **Mai** : CAF validation
- **Juin** : CMF
- **Fin juillet** : saisine de l'autorité environnementale (3 mois)
- **Fin 2020-début 2021** : consultation du public et des instances réglementaires
- **Automne 2021** : adoption du plan d'action

Point actu Lien terre mer



Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
INTERRÉGIONALE
DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

Liens Terre - Mer



DCE – atteinte ou maintien du « Bon état » des masses d'eau 2015 sauf reports 2021, 2027

Actuellement SDAGE – PDM 2016-2021 → objectifs environnementaux et dispositions

Procédure de Révision 2018-2021

Nouveau SDAGE– PDM pour 2022-2027

DCSMM – atteinte ou maintien du « Bon état écologique » des eaux marines 2020 sauf dérogations

Actuellement mise en œuvre du programme de mesures PAMM 2016-2021
+ nouveaux objectifs environnementaux (2019-2024)

Procédure de Révision PDM 2019-2021

Nouveau PDM → plan actions DSF pour 2021-2026

Articulation DCE – DCSMM :

Zone de recouvrement ou périmètre commun = eaux côtières (ligne de base à 1mille nautique)

Zone d'articulation plus large pour traiter Circulation espèces dont amphihalins et Apports par les BV eau douce, de nutriments, matière organique, contaminants, déchets → milieu marin

- **Thématiques communes** = eutrophisation, contaminants, questions sanitaires, conditions hydrographiques dont gestion débits et apports eaux douces, protection habitats et espèces

- **Cohérence** dispositifs de surveillance DCE - DCSMM



DIRECTION
INTERRÉGIONALE
DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

Articulation DCE - DCSMM



Note technique MTES à venir
révisant circulaire 2014

Premières traductions :

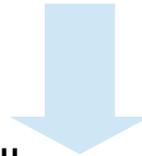
- Saisine spécifique du Préfet coordonnateur de bassin (PCB) Adour Garonne [fin 2019 à fin avril 2020] sur besoin d'activation des dérogations / atteinte nouveaux Obj env et cibles du DSF concernant SDAGE, en amont de la consultation du PCB sur plan d'actions du DSF
- Association à Révision du programme de surveillance PAMM (DCSMM) pour mise en cohérence avec Révision programme surveillance DCE
- Calendriers similaires Révisions SDAGE / DSF (PAMM) : consultation public / instances, adoption fin 2021
- Membres conjoints au Conseil Maritime de Façade (renouvellement septembre 2020), aux instances de bassin et SAGE fleuves côtiers (renouvellement partiel à partir de mi-2020)
- En 2020 démarrage de travaux d'harmonisation des méthodes d'évaluation DCE - DCSMM pour cycle suivant



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
INTERRÉGIONALE
DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

Cohérence des travaux de révision SDAGE AG – Objectifs env (OE) DSF SA



Obligation de compatibilité
réciproque

Propositions de dispositions nouvelles ou renforcées dans le projet V1 révisé
SDAGE AG :

- Amélioration des connaissances... y compris sur le continuum terre-mer (flux vers le littoral)
- Renforcement ass pluvial : l'utilisation renforcée des techniques alternatives (gestion/réutilisation et infiltration in situ), programmes d'actions et zonages ass pluvial en particulier en zones à usages de baignade, conchylicoles, pêches à pied, Nouvelle disposition pour réduire les rejets en temps de pluie sans traitement.
Au regard des profils de vulnérabilité baignade, renforcement gestion et traitement des eaux pluviales.
- Maintien des dispositions relatives à préservation/amélioration qualité des eaux en zones conchylicoles, réduction de l'impact de la plaisance, maîtrise de l'impact des activités et installations portuaires (dont les opérations de dragage/clapage, la thématique du carénage, le développement portuaire) avec une rédaction (SDAGE 2016-2021) déjà compatible aux nouveaux OE relatifs.
- Préservation des zones humides y compris littorales, avec approfondissement de la connaissance de leur rôle et évolution. (pérennisation d'un engagement déjà existant)



DIRECTION
INTERRÉGIONALE
DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

Cohérence des travaux de révision SDAGE AG – Objectifs env (OE) DSF SA



Obligation de compatibilité
réciproque

Propositions de dispositions nouvelles ou renforcées dans le projet V1 révisé SDAGE AG :

- Nouvelle disposition d'Amélioration de la connaissance de l'eutrophisation marine afin de la prévenir, dont résultats fournis au CMF
- Nouvelle disposition de réduction de la quantité de déchets sur le littoral : accompagnement de réflexions et dynamiques locales pour quantifier et qualifier les déchets rejetés sur le littoral et définir des programmes d'actions avec la gouvernance associée (sites d'accumulation, stratégie de collecte, actions de prévention et de sensibilisation, changement de pratiques...)
- Nouvelle disposition de planification de l'exploitation des granulats marins (gestion des gisements, flux des matériaux en mer et à terre) à une échelle adaptée satisfaisant la protection de l'environnement



DIRECTION
INTERRÉGIONALE
DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

PAMM 1^{er} cycle et SDAGE AG 2016-2021 : tableau de correspondance en annexe de chaque document

Souhait de reconduire un tel tableau de correspondance dans les 2 documents pour plus de lisibilité, et démontrer le respect de l'obligation de compatibilité réciproque

insérer ici votre bloc marque

-> Descripteur 7 et descripteur 8

Objectifs Environnementaux opérationnels des PAMM	Orientations et dispositions du SDAGE Adour-Garonne
Descripteur 7 : conditions hydrographiques	
D7-1 : Préserver les écosystèmes marins, leurs fonctionnalités et les usages en veillant à un apport quantitatif suffisant d'eau douce en secteur côtier	Orientation B (Réduire les pollutions) Dispositions B37 Préserver la qualité des eaux dans les zones conchylicoles B38 Restaurer la qualité ichthyologique du littoral B42 Prendre en compte les besoins en eau douce des estuaires pour respecter les exigences de la vie biologique
	Orientation C (Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques) Dispositions C4 Réviser les débits de référence C7 Mobiliser les outils concernés de planification et contractualisation C9 Gérer collectivement les prélèvements
D7-2 : Préserver les écosystèmes marins et leur fonctionnalité en encadrant les rejets turbides issus des activités maritimes (dragage, extraction de granulats, etc.) et terrestres (eaux d'exhaure, chasses de barrage, etc.)	Orientation B (Réduire les pollutions) Disposition B40 Maîtriser l'impact des activités portuaires et des industries nautiques
	Orientation D (Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques) D7 Préparer les vidanges en concertation D9 Améliorer la gestion du stockage des matériaux dans les retenues pour favoriser le transport naturel des sédiments des cours d'eau D11 Limiter les incidences de la navigation et des activités nautiques en milieu fluvial et estuarien
Descripteur 8 : contaminants dans le milieu	
D8-1 : Réduire les apports directs en mer de contaminants en traitant l'ensemble des effluents des aires de carénage avant rejet	Orientation B (Réduire les pollutions) Dispositions B6 Micropolluants : fixer les niveaux de rejets pour atteindre ou maintenir le bon état des eaux B37 Préserver la qualité des eaux dans les zones conchylicoles B38 Restaurer la qualité ichthyologique du littoral B40 Maîtriser l'impact des activités portuaires et des industries nautiques
	Orientation B (Réduire les pollutions) Disposition B40 Maîtriser l'impact des activités portuaires et des industries nautiques
D8-2 : Limiter ou supprimer les apports directs ou transfert de contaminants en mer en encadrant les activités de dragage, d'immersion et la remobilisation des sédiments	Orientation D (Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques) Disposition D11 Limiter les incidences de la navigation et des activités nautiques en milieu fluvial et estuarien
	Orientation B (Réduire les pollutions) Disposition B40 Maîtriser l'impact des activités portuaires et des industries nautiques
D8-3 : Limiter ou supprimer les apports directs en mer de contaminants liés au transport maritime et à la navigation	Orientation B (Réduire les pollutions) Disposition B40 Maîtriser l'impact des activités portuaires et des industries nautiques
D8-4 : Réduire les apports atmosphériques de contaminants d'origine maritime	<i>Pas de référence</i>
D8-5 : Réduire les apports atmosphériques de contaminants d'origine terrestre	Orientation B (Réduire les pollutions) Disposition B10 Valoriser les résultats de la recherche

Objectif du jour

Balayer par thématique les pistes d'action affinées en EP CAF et reprendre le cas échéant les rédactions :

1. soit en ajoutant une sous action à valoriser
2. soit en ajoutant une nouvelle fiche action en cas de manquement manifeste, à condition d'identifier une structure porteuse
3. soit en précisant dans le descriptif général de l'action des éléments de contexte et des initiatives locales

Déterminer les structures porteuses potentiellement impliquées et à solliciter dans le cadre des bilatérales prévues en mars-avril en vue d'élaborer les fiches action

Identifier les difficultés potentielles pouvant amener à « supprimer » une action

Anticiper les prises de contact de mars – avril en prenant les RDV



Liberté - Égalité -
RÉPUBLIQUE FR

DIRECTORAT
INTERRÉGIONAL
DE LA MER
SUD-ATLANTIQUE

- Merci pour votre attention -